



Déclaration préalable de travaux

Par **cross69**, le **21/11/2008** à **17:53**

Bonjour,

J'ai déposé en mairie une déclaration préalable le 13/10/2008, concernant un abri de jardin.
Le 20/11/2008, je reçois une lettre recommandée de ma mairie, postée le 18/11/2008 et datée du 13/11/2008, faisant opposition à ma demande.

Ce courrier est-il valable ou peut-on considérer que le délai d'instruction est passé?

Les motifs sont les suivants:

plans de façades et toitures manquants

toiture une seule pente alors que le POS en demande 2

pas de forjet prévu dans le projet.

Je vous remercie de m'apporter une réponse.